

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DEPARTEMENT : HAUTE  
 VIENNE  
 Arrondissement :  
 LIMOGES  
 Canton :  
 CONDAT/VIENNE  
 Syndicat : SIVOM  
 SOLIGNAC – LE  
 VIGEN

Délibération n° 2025DELSIV011  
 EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN  
 Séance publique du 3 décembre 2025

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du Moulin de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

**Présents** : Mme COMES,  
 MM.BONNET, CHAZELAS, POISON, PORTHEAULT, RECORD,  
 AUFORT, AUXEMERY

**Absents** :  
 M. BIASSE,  
 Mme GRAPTON  
 Mme BAUDOU  
 M. COLDEBOEUF

M. a été élu secrétaire de séance : Maryvonne COMES

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	8
Date de convocation	
27/11/2025	
Date d'affichage	
27/11/2025	

**Objet de la  
 délibération :**

Adhésion d'une  
 association au SIVOM

L'association de chasse de La Borie a demandé son adhésion au SIVOM le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Celle-ci a été soumise à l'approbation du Comité syndical qui l'a examinée.

L'association est privée et n'est pas conforme aux statuts du SIVOM, établissement public, qui soutient les associations présentant un intérêt intercommunal et oeuvrant sur le territoire des deux communes membres du SIVOM Solignac-Le Vigen.

Par conséquent, les élus du SIVOM ont décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas accepter cette demande d'adhésion.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Alexandre PORTHEAULT



Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président  
 Compte tenu de la transmission en Préfecture le 9/12/25  
 Et la publication le 9/12/25  
 Le Président,



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le



ID : 087-248719205-20251209-2025DELSIV011-DE